

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2024

PJL DDADUE - (N° 529)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD139

présenté par
M. Thiébaud, rapporteur

ARTICLE 27

I. – Après l’alinéa 86, insérer l’alinéa suivant :

« IV. – Les modalités d’application du présent article, notamment celles relatives à la transmission des données sur la plateforme et aux données mises à disposition du public, sont déterminées par voie réglementaire. »

II. – En conséquence, supprimer l’alinéa 85.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination déplaçant l’alinéa 85 après l’alinéa 86